

## Formation-Accompagnement (15 à 18 heures)

Localisation : **ACCOMPAGNEMENT SUR SITE**

Désignation : « **Des règles et des sanctions éducatives au service de notre Projet d'Établissement** »

Intervenant : *Alain PIRARD, psychopédagogue, formateur spécialisé dans la prévention et la gestion des problèmes comportementaux agis par des bénéficiaires au sein des structures éducatives, socio-éducatives et de soins*

Durée : 15 à 18 heures à programmer : soit en journées complètes ou en alternant demi-journées et journée - programmation à convenir.

Présentation : Le règlement constitue un « incontournable » au niveau de la gestion des incidents, et surtout de leur prévention : en effet, lorsque toute l'équipe est en accord sur la motivation des règles présentes dans le règlement et sur les objectifs et modalités des sanctions, nous avons beaucoup plus de chances de faire « entendre raison à l'éduqué qui ne peut choisir la raison ».

Dès lors, on peut deviner – et souvent constater- les risques qu'encourent éduqués et personnels lorsque certains points du règlement sont ignorés, contredits, impraticables, obsolètes... et/ou lorsque le système des « sanctions » est peu explicite, inapplicable, inappliqué...

C'est pourquoi ces 2 à 3 jours de formation vont permettre de « mettre à plat » les forces et faiblesses du règlement et de son application.

Ainsi, les objectifs généraux de cette formation-accompagnement sont :

- d'établir un consensus à propos de ce qu'est une règle respectable et donc ce qu'est un règlement « qui fait autorité » ;
- d'établir un consensus à propos de la sanction afin qu'elle soit éducative ;
- que les participants soient en capacité d'analyser les points forts et les faiblesses du règlement de leur structure et de son application, et de proposer des modifications en conséquence, que ce soit en ce qui concerne la forme (présentation, structure, ...) ou le fond (pertinence des règles et des procédures de sanction)
- de réécrire (revisiter) certaines parties (cela dépend du temps encore disponible).

- Notes
- *Pour toute information complémentaire et pour toute question administrative et/ou financière, prière de contacter :*
    - soit le secrétariat de l'ASBL Education : 065 37 31 10 - [asbl@educationetfamille.be](mailto:asbl@educationetfamille.be)
    - soit Mme Joséphine VULLO : 065 37 31 09 - [giuseppina.vullo@umons.ac.be](mailto:giuseppina.vullo@umons.ac.be).
  - *Un rendez-vous préliminaire est organisé afin d'affiner et d'adapter ces objectifs en fonction des besoins existants dans la structure.*
  - *L'expérience nous montre que si cette « formation accompagnement » peut s'effectuer en 2 jours, l'organisation en 3 jours permet un approfondissement souvent bien utile qui conduit à aller plus loin dans l'analyse du règlement de la structure et des pratiques qui y sont associées.*
  - *Même si cette formation-accompagnement de 2 ou 3 jours permet aux participants d'être en mesure de réécrire leur règlement, elle peut se poursuivre si l'équipe ressent le besoin d'être accompagnée dans la « revisitation » de tout le règlement de la structure (durée et modalités à négocier).*